

Mathieu Gallet mis à la porte de Radio France par un CSA aux ordres, et Darmanin, alors ? ?

écrit par Christine Tasin | 31 janvier 2018



Deux poids deux mesures ce n'est pas bien du tout, m'sieur Macron.

Et le gouvernement qui donne des ordres au CSA pour que celui-ci fasse de l'épuration dans le service public, ça fait désordre, non ?

Le Président de Radio France démis de ses fonctions par le CSA, ça couvait depuis un moment.

Matthieu Gallet démis par le CSA de ses fonctions de président de Radio France pour une question de favoritisme... Une très vieille affaire datant qui le rattrape.

Lâché par son vieux copain Macron... Qu'est-ce que ce dernier lui fait payer ? Certes, nous ne nous faisons pas trop de soucis, Gallet ne fera pas la queue à la soupe populaire, il en a sous le pied, et, sans doute que, déjà son futur poste est prêt, qui lui amènera bien autant d'argent et de pouvoir. **Mais le procédé est choquant.**

Nous avons appris il y a une quinzaine de jours que l'ancien directeur de l'INA avait été condamné à un an de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende pour favoritisme.

Le haut fonctionnaire de 41 ans est soupçonné d'avoir « favorisé » deux sociétés de conseil, auxquelles l'établissement public a commandé plus de 400.000 euros de prestations. Le premier volet de l'affaire concernait l'entreprise Balises de son consultant Denis Pingaud. Ce professionnel de l'audiovisuel était utilisé par l'INA comme « conseiller externe ». Rémunéré 5000 euros par mois, il a perçu 130.000 euros hors taxes. Un total qui aurait dû forcer l'établissement de Bry-sur-Marne (Val-de-Marne) à mettre sa société en concurrence, pour respecter la réglementation des marchés publics. Lors de son procès, [Matthieu Gallet avait avoué n'avoir « jamais été confronté à ces questions de marchés publics »](http://www.huffingtonpost.fr/2018/01/15/favoritisme-a-l-ina-mathieu-gallet-condamne-a-1-an-de-prison-avec-sursis_a_23333647/?utm_hp_ref=fr-mathieu-gallet), un domaine qui lui « était totalement inconnu ». Il avait rejeté la faute sur « les équipes en place à l'INA », qui ne lui ont pas transmis de « signaux d'alerte » sur la nécessité d'un appel d'offres. http://www.huffingtonpost.fr/2018/01/15/favoritisme-a-l-ina-mathieu-gallet-condamne-a-1-an-de-prison-avec-sursis_a_23333647/?utm_hp_ref=fr-mathieu-gallet

Il a fait appel, nous n'épiloguerons donc pas pour savoir si la justice fait une erreur ou pas. Il n'empêche qu'il est clairement abandonné par le gouvernement, puisque obligé de démissionner alors qu'il avait clairement dit il y a quelques jours qu'il irait jusqu'au bout de son mandat.

Il n'avait sans doute pas prévu que le Ministre de la culture Nyssen s'acharnerait sur lui et voudrait sa peau.

Et encore moins que le CSA, réputé indépendant du politique... suivrait (obéirait aveuglément) les ordres du Ministre.

Comme la [CNIL](#), le CSA est une « [autorité administrative indépendante](#) » : il régule le secteur audiovisuel au nom de l'État mais sans dépendre du gouvernement.

La loi sur l'indépendance de l'audiovisuel public du 15 novembre 2013² a encore renforcé ce statut en lui attribuant « une personnalité morale et des ressources propres ». Le Conseil est désormais qualifié « [d'Autorité publique indépendante](#) » (API), une autre forme d'autorité administrative [indépendante](#). Cette même loi de novembre 2013 lui redonne le pouvoir de nomination des présidents des sociétés de l'audiovisuel public ([France Télévisions](#), [Radio France](#) et [France Médias Monde](#)) qu'il avait perdu en 2009³.

Et hop, Gallet débarqué... Qu'est-ce qu'on se marre...

On s'en doutait, certes, après toutes ces affaires de censure,

de rappels à l'ordre des patriotes sur les chaînes publiques. Mais ça va mieux en le disant. **Oui, le CSA est aux ordres du pouvoir, aux ordres de Macron.**

<http://resistancerepublicaine.com/2018/01/07/jean-pierre-pernaut-retoque-par-le-csa-explose/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/08/08/le-csa-alia-la-voix-de-macron-ordonne-aux-teles-de-remplacer-les-blancs/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/07/19/angot-zemmour-soit-le-csa-ne-fait-rien-soit-il-en-fait-trop/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/07/13/avis-du-csa-censurer-sans-arret/>

<http://resistancerepublicaine.com/2017/04/05/presidentielles-le-csa-vire-drapeau-francais-et-marseillaise-par-peur-du-nationalisme-delirant/>

La dictature Macron, ce n'est pas un vain mot.

Pendant ce temps, pour des raisons obscures, Darmanin est toujours Ministre, alors que ce qu'il a fait dépasse en gravité ce dont Gallet est accusé :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/01/30/la-faute-de-la-cravache-darmanin-cest-quil-a-promis-de-bidouiller-le-casier-judiciaire/>